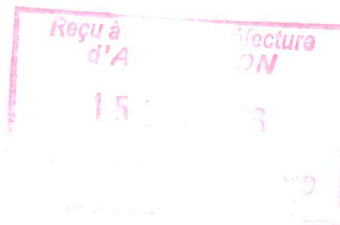


MAIRIE DE CROCQ
Code Postal : 23260
☎ : 05.55.67.40.32



L'an **deux mil six le sept décembre à 20 Heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de CROCQ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur PERSIGNAT Pierre, Maire**.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 30 Novembre 2006

PRESENTS : PERSIGNAT Pierre, BRUNET M., BATTUT TH., CASSIER C., DUPRADEAUX Cyrille, LAPORTE PH., LÉBOUCHARD R., ROCHE J.

ABSENTS EXCUSES : PIERRON JL, VAURS M., VEDRINE R., BADIER P., CITAIRE G., ARVIS R., RIOLET J.

SECRETAIRE DE SEANCE : CASSIER Cyril.

OBJET : - *Motion concernant la desserte ferroviaire du département de la Creuse.*

Sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif –la ligne à grande vitesse Poitiers-Limoges – pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Le Conseil Municipal demande :

- *la modernisation de la ligne historique La Souterrains - Châteauroux – Vierzon – Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de PARIS,
- *l'aménagement de la ligne Guéret – Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification,
- *une meilleure connexion entre le TER BUS interrégional desservant la façade EST Creusoise (Mérinchal, Auzances – Evaux – Chambon, Bu. delière) et les trains au départ de Montluçon.

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 12 Décembre 2006.
Le Maire,

